

Mur-Mure ta Semois

APPEL À PROJETS
STREET ART – COMMUNE DE FLORENVILLE

par le Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville
avec le soutien de la Ville de Florenville



LE CADRE DU PROJET

Le Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville, dans le cadre du projet de relance post-covid de la Ville de Florenville, propose la réalisation de plusieurs fresques murales sur le territoire communal.

Cette initiative s'inscrit dans l'opération culturelle « Graines de Semois ». Cette opération a pour but de valoriser la Semois, sa flore, sa faune, les villages de son bassin, son histoire, ses légendes, mais également de manière plus large le patrimoine local de notre territoire.

Deux villages ont été retenus pour accueillir une œuvre de Street Art en **2024** : d'une part le village de **Lambermont** avec le pignon est de l'ancien lavoir et d'autre part **Sainte-Cécile** avec la partie gauche de la façade avant de l'école. Les fresques illustreront la thématique retenue par les habitants et associations de chacun de ces deux villages.

Un appel à projets est lancé afin de sélectionner les deux futures fresques. Cet appel s'adresse aux artistes et collectifs professionnels ou amateurs ainsi qu'aux associations. La date de clôture des candidatures est le **21 décembre 2023**.

LES ŒUVRES

1. Type d'œuvre

L'appel à projets concerne des œuvres de Street Art installées en milieu extérieur (sur le patrimoine bâti) au sein de deux villages, Lambermont et Sainte-Cécile.

La technique artistique concernée est la peinture murale. Il s'agit de valoriser des surfaces murales en travaillant l'esthétique via des techniques résistantes dans le temps et à la météo, durables et faciles d'entretien.

Les techniques utilisées sont celles du Street Art (bombe, pochoir, etc.) pour autant qu'elles correspondent et soient adaptées au support pictural concerné.

La durée de vie attendue est de minimum 5 ans.

Les matériaux (bombes, peintures, pinceaux, brosses, rouleaux,...) seront fournis par les artistes.

Vous devez disposer des compétences techniques nécessaires à la réalisation personnelle de votre œuvre. Si une aide est nécessaire, vous préciserez dans le formulaire d'inscription le type d'aide sollicitée. Toutefois, aucune compétence artistique n'est assurée par les organisateurs. En cas de mise à disposition d'outillage par les organisateurs, une caution de 100 euros sera déposée et restituée le dernier jour de la résidence si le matériel est rendu en bon état (hors usure normale).

Les artistes veilleront, dans la mesure du possible, à utiliser du matériel respectueux de l'environnement. Ils sont tenus à respecter les lieux et les alentours lors de leur intervention.

2. Une thématique par village

La démarche consiste à illustrer, à travers une fresque, la thématique retenue par chacun des deux villages. Les thématiques choisies sont en lien avec « **Graines de Semois** », l'opération culturelle du Centre culturel du Beau Canton. Cette opération culturelle vise à mettre en lumière les richesses du bassin de la Semois, le cours d'eau, sa faune, sa flore, les villages qui l'avoisinent, la vie et les activités qui se déploient ou se sont déployées de part et d'autre de la rivière, son patrimoine, ses légendes, son ou ses histoire(s) au fil des années ...

Des documents en annexe présentent les deux thématiques sélectionnées.

3. Localisation

Lieu 1

Ancien lavoir, pignon est
Adresse : rue de la Petite Scierie, 6820 Lambermont
Superficie : +/- 30 m²
Nature du support : crépis clair
Orientation : est

Lieu 2

Ecole, façade avant, partie gauche
Adresse : rue la Mécanique n°9, 6820 Sainte-Cécile
Superficie : +/- 50 m²
Nature du support : crépis clair
Orientation : nord-est

Des photos des deux lieux sont présentées en annexe.

4. Période de réalisation

Le projet doit pouvoir être réalisé sur place lors d'une **semaine de résidence** qui aura lieu **entre le 1^{er} mars et le 15 mai 2024**. Les dates de la résidence seront à convenir avec l'organisateur une fois l'annonce des projets sélectionnés.

L'inauguration des deux fresques aura lieu le **samedi 25 mai 2023**. **Votre présence est impérative lors de cette journée.**

5. Projet participatif

Les organisateurs sont très soucieux des aspects éducatifs, sociaux et participatifs. L'artiste est invité à **partager son travail, son expérience**, voire même amener des aspects participatifs en proposant par exemple un atelier ou un workshop avec les écoles, les habitants ou les visiteurs pendant la résidence ou à l'occasion de la journée d'inauguration.

MODALITÉ DE L'APPEL À PROJETS

Cet appel à projets s'adresse aux artistes et collectifs professionnels ou amateurs ainsi qu'aux associations. Les présentes conditions générales emploient le terme «artiste» au singulier, qu'il s'agisse d'un artiste isolé ou d'un groupe.

Chaque artiste a le droit de présenter plusieurs projets à condition qu'ils soient fondamentalement différents. Chaque projet fait l'objet d'un dossier distinct.

Le dossier à soumettre doit comprendre :

- Coordonnées, présentation de l'artiste (accompagnée d'un CV et d'un portfolio) et adhésion
- Note d'intention pour présenter le projet de fresque
- Croquis du projet (à intégrer en annexe au formulaire)
- Fiche technique
- Proposition d'atelier ou workshop
- Budget prévisionnel (à intégrer en annexe au formulaire)

Vous trouverez en annexe le formulaire à compléter.

Les dossiers sont à envoyer sous format papier ou numérique (par courriel ou WeTransfer ou autre plateforme de partage). Les dossiers sont à remettre pour le **21 décembre 2023** au plus tard.

Par courriel : grainesdesemois@ccbeaucanton.be

Par courrier : rue de Lorrène 3A, 6810 Chiny

CONDITIONS FINANCIÈRES

Pour la réalisation de votre projet, vous (ou votre collectif ou association) recevrez un cachet de :

- Lambermont : 4 000 €
- Sainte-Cécile : 5 000 €

Ce cachet sera reversé sur présentation d'une note de prestation. Ce cachet sera valable uniquement si l'œuvre correspond bien au croquis de base et à la note d'intention.

L'achat des matériaux est à prendre en charge par l'artiste.

Les **défraiements des trajets** sont pris en charge par les organisateurs indépendamment du cachet. Les frais de déplacements seront remboursés à raison de 0,4237 €/km (pour les trajets en voiture – aller et retour pour début et fin de résidence et pour le jour de l'inauguration) et avec un plafond de 500 € (frais avion, train). Cette somme ne sera libérée que sur la présentation d'une déclaration de créance ou tout autre document de valeur égale équivalente.

Toute charge sociale ou imposition quelconque découlant de ce cachet reste à votre charge.

Au niveau de l'outillage, nous vous conseillons de travailler avec votre matériel. **Si l'organisateur doit vous fournir du matériel, il doit être repris dans la fiche technique et une caution de 100 euros sera demandée.**

MODALITÉS DURANT VOTRE SÉJOUR

L'hébergement et les repas lors de la semaine de résidence seront pris en charge par le Centre culturel du Beau Canton. Si cela est possible, l'artiste sera hébergé chez l'habitant.

Un véhicule personnel est souhaitable. Toutefois, les transferts des artistes sans véhicule peuvent être assurés par les organisateurs.

L'accompagnant éventuel de l'artiste paiera un défraiement forfaitaire de +/- 150€ (repas, logement, déplacements) pour le séjour. La personne accompagnante sera accueillie dans la limite des possibilités des organisateurs.

LA SÉLECTION

La sélection des projets se fera à la fois par **un jury professionnel** et par **les habitants et les associations des deux villages**. Le vote du jury comptera pour 50 % et celui du village pour 50 % également. Si deux projets sont ex aequo, le vote du village l'emportera.

Le vote du projet pour chaque village aura lieu le **samedi 20 janvier 2024**. Le résultat de la sélection sera communiqué à l'artiste début février.

Le processus de sélection est anonyme sur base d'un classement individuel par préférence.

Les critères principaux d'évaluation sont :

- **Le coût et la faisabilité du projet** au regard des moyens matériels, humains et financiers des organisateurs ;
- **Le respect de la thématique** valorisée par le village
- **L'intégration de l'œuvre dans son environnement**
- **La durabilité de l'œuvre** (5 ans)

Composition du jury professionnel :

- Le Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville
- Des représentants de la commune de Florenville
- Les associations partenaires du centre culturel actives sur le territoire de Florenville (Maison des Jeunes de Chiny et de Florenville, Bibliothèque publique de Florenville, Les Créateliars, L'Accueil Temps Libre Florenville, Radio Sud)
- Des artistes et/ou professionnels dans le milieu culturel / arts plastiques

Les projets ne respectant pas le budget et ne répondant pas aux thématiques seront écartés.

COMMUNICATION ET DROIT À L'IMAGE

Les organisateurs se réservent le droit de reproduire les œuvres sélectionnées pour en faire la promotion à travers différents canaux de communication.

L'artiste participant autorise les organisateurs à utiliser les images de son œuvre et de lui-même dans un but de promotion culturelle et touristique de la région et du projet.

ASSURANCES

L'artiste s'assure lui-même en matière de maladie et d'accident. La responsabilité civile est couverte par les organisateurs.

PROPRIÉTÉS DES ŒUVRES

Selon la loi belge, les œuvres d'art implantées, après autorisation préalable, sur des terrains privés ou publics appartiennent de plein droit aux organisateurs et au propriétaire desdits terrains. Les organisateurs s'interdisent toute exploitation commerciale ou marchande des œuvres.

Les organisateurs sont seuls juges du maintien et de l'entretien des œuvres, dans le respect de la conception originale de celles-ci.

LE CALENDRIER

- 21 décembre 2023 : clôture de l'appel à projets
- Samedi 20 janvier 2024 : sélection du projet pour chaque village
- Entre le 1^{er} mars et le 15 mai 2024 : réalisation de la fresque
- Samedi 25 mai 2024 : inauguration

CONTACTS

Pour plus d'infos sur l'appel à projets :

Julie ROLAND

Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville

Rue de Lorrène 3A, 6810 Chiny

+32 (0)61 31 30 11 – grainesdesemois@ccbeaucanton.be

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

1. Coordonnées artistes et adhésion

A. Coordonnées du candidat

Nom

Prénom

Adresse

Pays

Nationalité

Email

Téléphone

Site internet

B. Présentation

Présentez-vous ainsi que votre travail en quelques lignes.

Nous vous demandons d'intégrer en annexe à ce formulaire votre **CV** ainsi qu'un **portfolio**.

C. Dispositions pratiques

Disposez-vous d'une voiture personnelle : oui non

Adhésion aux conditions de participation

Je soussigne, (Prénom Nom)

avoir pris connaissance des conditions de participation au projet Street Art du Centre culturel du Beau Canton telles qu'énoncées dans l'appel à projet et m'engage à les respecter.

Fait à _____, le

Signature

Dans le cas d'un groupe d'artistes, veuillez remplir cette première partie du formulaire de participation pour chaque artiste. S'il s'agit d'une association, veuillez indiquer uniquement les coordonnées de la personne de référence.

2. Présentation du projet

Choix du lieu : Lambermont Sainte-Cécile

Nom du projet :

Un descriptif de l'œuvre présenté de manière anonyme
(pas de signature ou nom visible – une courte introduction de l'œuvre)

Note d'intention
(maximum ½ page A4 – 2200 caractères espace compris – démarche artistique, motivations personnelles, etc.)

3. Croquis du projet

Vous intégrerez en annexe à ce formulaire un croquis de votre projet sous format **JPG** ou **PDF**.

Le projet peut être présenté sous forme de croquis ou montage photo, de manière anonyme (pas de signature ou nom visible).

Attention le croquis doit correspondre au mieux à la réalisation finale (attention aux proportions).

4. Fiche technique

La note technique doit être particulièrement précise dans ses mesures, ses quantités, ses techniques, les précautions éventuelles, ses matériaux et le descriptif de la mise en œuvre. Vous devez y montrer que vous maîtrisez votre sujet.

Durée de vie estimée du projet

Pour rappel, l'œuvre doit rester en place minimum 5 ans. Merci d'expliquer en quelques mots ce qui assure cette durée de vie.

Éléments susceptibles de nécessiter un entretien, une maintenance :

Aide demandée sur le plan humain oui non

Si oui, précisez :

Matériel technique nécessaire oui non

Si oui, précisez et détaillez :

Ce point concerne certains outils que vous n'auriez pas à votre disposition et qu'il ne serait pas possible de vous procurer pour la semaine de résidence. Une caution de 100 € pour la mise à disposition de ce matériel.

Electricité nécessaire oui non

Accès à l'eau oui non

5. Proposition d'atelier ou workshop

Titre de l'activité :

Public cible

Veillez préciser également s'il y a un nombre maximum de participants.

Quand souhaitez-vous proposer votre activité :

pendant la résidence

à la journée d'inauguration

Descriptif de l'activité proposée :

Modalités techniques

Précisez les exigences techniques pour les mises en place de votre activité (mise à disposition d'un lieu et/ou de matériel par l'organisateur, eau, électricité, etc.).

6. Budget prévisionnel

Vous intégrerez en annexe à ce formulaire un budget prévisionnel pour votre projet sous format **PDF**.

ANNEXES

Pour chacun des deux villages, vous trouverez :

- la photo du mur choisi pour accueillir la fresque
- la thématique sélectionnée par le village à mettre en avant à travers la fresque
- une liste de mots clés en lien ou pour enrichir la thématique
- un lien drive donnant accès à des visuels / documentation

I. Lambermont

Lieu choisi pour la fresque : mur de l'ancien lavoir



Thématique principale

Représentation d'une scène de vie autour de l'ancien étang du village mêlant anciens métiers (lavandières et ramounis*) et animaux des fermes.

**Les ramounis est le mot en patois gaumais qui désigne les personnes qui fabriquaient les ramons, balais servant à ramoner les cheminées.*

Mots clés :

Village – ancien étang – métiers d'autrefois (lavandières, ramounis) – eau – architecture (maisons en pierre) – nature – animaux – couleurs

Présentation du village de Lambermont par ses habitants

- Village où il fait bon de vivre : accueillant, convivialité, sympathie des habitants
- Cohabitation et interaction entre différentes générations dans le village, les jeunes restent
- Entraide entre les habitants
- Village en fête
- Village de traditions attaché à l'église et à ses cloches qui sonnent, aux fermes avec les animaux
- Village de vacances
- Village d'eau (présence de nombreuses sources)
- Village entre deux cuestas

Lien drive :

https://drive.google.com/drive/folders/1D-aXap5sjQH3Jn_1WY-lrRI7wm1N2gTt?usp=sharing

Le dossier drive comprend des photos qui livrent un aperçu du village (ses maisons en pierre, l'église, l'ancien lavoir, les fontaines, ...), des cartes postales illustrant le village d'autrefois ainsi qu'une peinture de l'ancien étang qui a aujourd'hui disparu.

II. Sainte-Cécile

Lieu choisi pour la fresque : façade avant de l'école (partie gauche)



Vue sur l'ensemble de la façade avant de l'école avec, encadré rouge, le mur sélectionné pour la fresque

Thématique principale

Représentation d'une famille en balade dans la forêt, aux abords de la Semois, égayée par de la musique ainsi que par la faune et la flore qui y habitent.

Mots clés : forêt – Semois – animaux (renard, cerf, sanglier, poissons) – sentiers de balade – famille – musique (lyre) – contes et légendes

Lien drive :

<https://drive.google.com/drive/folders/16Cmtl12xDqIPrKP-KEa9ZCB0R4FI6Jux?usp=sharing>

Le dossier drive présente des dessins réalisés par les élèves de maternelle de l'école communale de Sainte-Cécile en lien avec la thématique choisie.